

AVIS DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE LIVRON-SUR-DROME

Le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté n°300/2018 de M. le Président de la CCVD en date du 14 novembre 2018 prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU de Livron Sur Drôme,

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCVD en date du 27 novembre 2018 fixant les modalités de mise à disposition du public dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de Livron Sur Drôme,

↳ **Informe** qu'une modification simplifiée du PLU de Livron Sur Drôme, qui ne concerne qu'un secteur de la zone UC faisant l'objet d'un projet de revitalisation du centre-bourg, a été engagée pour :

- Augmenter (20%) la hauteur maximale autorisée dans ce secteur de la zone UC ;
- Corriger le tracé du canal protégé au titre d'élément de patrimoine qui traverse ce secteur ;
- Adapter le règlement de ce secteur au projet de requalification urbaine, notamment en matière d'espaces libres et plantations ;

↳ **Dit** que le dossier de modification simplifiée sera tenu à disposition du public pendant un mois du 21 février 2019 au 22 mars 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture de la CCVD et de la mairie de Livron-sur-Drôme , à savoir :

- Mairie de Livron-sur-Drôme : 90, Avenue Joseph Combiar, 26250 LIVRON SUR DROME, du Lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ;
- CCVD : 96, ronde des Alisiers, 26400 EURRE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h / le vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

↳ **Dit** que le dossier sera aussi consultable sur les sites internet de :

- La commune de Livron-sur-Drôme : www.livron-sur-drome.fr – rubrique « Cadre de vie – Urbanisme et Habitat »
- La CCVD : www.valdedrome.com – Rubrique « Nous connaître – Le Territoire – Bassin de la Confluence – LIVRON-SUR-DROME »

Pendant la durée de cette mise à disposition, le public pourra formuler des observations sur un registre prévu à cet effet en mairie de Livron Sur Drôme ou par mail à l'adresse suivante : MS2.PLU.livron@mairie-livron.fr

↳ **Précise** que cet avis sera :

- Publié dans un journal diffusé dans le département huit jours au moins avant le début de la mise à disposition,
- Publié dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition sur les sites internet de :
 - la commune de Livron-sur-Drôme : www.livron-sur-drome.fr – rubrique « Cadre de vie – Urbanisme et Habitat »,
 - la CCVD : www.valdedrome.com – Rubrique « Nous connaître – Le Territoire – Bassin de la Confluence – LIVRON-SUR-DROME »
- Affiché en mairie de Livron Sur Drôme, sur les lieux du projet ainsi qu'à la CCVD, dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Fait à EURRE , le 4 février 2019
Le Président de la CCVD,
Jean SERRET

